

PRÉAVIS N°: 52.20**OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de 88000.- pour la réfection de la route d'Yverdon****CONSEIL COMMUNAL DU 23.6.20**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission composée de Madame Catarina Soares, de Messieurs Daniel Perret-Gentil, Pierre-Alain Bohnenblust, Willy Blaser et votre serviteur s'est réunie le 3.6.2020 à la salle du Conseil. Nous avons été accompagné de Mr Michel Piguet représentant la COGEFIN puis rejoint par Messieurs Jean-Philippe Steck municipal et Blaise Cordey responsable des infrastructures.

La présentation est faite par Mr Steck. Et bien que nous soyons tous convaincus de la nécessité à agir sur cette portion de route, nous passons aux questions.

Quelle est l'étendue de l'étude ? Ce devrait pratiquement être le projet de réalisation.

Quelle est la durée de l'étude ? 12 semaines à partir de l'adjudication.

Avez-vous une idée du montant final des travaux ? Nous pourrions approcher 1.5 million.

Sur quel réseau ont eu lieu les fuites ? Sur le réseau d'alimentation d'eau.

Avez-vous pensé à une piste cyclable ? Cette route étant en sortie de ville, il faudrait que cette portion de piste soit au moins reliée au centre, de plus le projet est réalisable relativement facilement s'il s'agit d'une réfection par contre si c'est une transformation, celle-ci nécessiterait une mise aux normes obligeant un empiètement sur les parcelles adjacentes.

Avez-vous des précisions sur le délai de réalisation ? Le mode de faire n'est pas encore défini et étant dépendant d'éventuelles oppositions, il est pour le moment impossible de donner une date de début des travaux. Mais ils sont espérés en 2021.

Les propriétaires vont-ils participer ? Non. Mais une subvention cantonale est probable sans savoir de combien.

Y a-t-il un fonds de réserve pour les travaux routiers prévus dans le budget ? Non le fonds de réserve pour réaménagements urbains est prévu pour le centre ville.

Il y a eu un préavis 60.09 qui annonçait des travaux d'infrastructure route d'Yverdon qu'en est-il ?

Mr Steck, après recherches, nous envoie par mail le préavis qui fait état de travaux de réseau d'eau, gaz et eaux usées et notamment au chiffre 5 il est mentionné : "Le revêtement

de la route d'Yverdon est fortement déformé sur la droite en montant. Une réfection de la superstructure de cette route sur toute sa largeur devra être réalisée". Cette étape n'était pas comprise dans le préavis 60/09 notamment pour laisser une période de tassement de la chaussée sur les fouilles.

La commission souhaite rendre attentive la municipalité que ce même chiffre 5 nous apprend qu'après carottages il a été découvert la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (composés chimiques cancérigènes) au-delà des limites permettant son recyclage. Donc des coûts plus élevés.

Passé ces questions nous libérons avec remerciements Messieurs Steck et Cordey puis après quelques délibérations nous passons au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Cependant la commission dans son ensemble s'adresse au bureau du conseil communal en demandant à ce que dans la mesure du possible ce soit la même commission qui étudie le préavis consacré aux travaux.

Au vu de ce qui précède, la commission vous prie, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

-Vu le préavis de la municipalité N° 52.20

-Oùï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN

-Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance.

1. Autorise formellement la municipalité à réaliser une étude pour la réfection d'un tronçon de la route d'Yverdon.
2. Accorde à cet effet un crédit d'étude maximum de 88'000.-TTC.
3. Prend acte que ce montant sera repris et inclus dans le crédit de construction du préavis pour la réfection de la route d'Yverdon.
4. Prend acte qu'en cas de refus du préavis mentionné sous chiffre 3, la dépense totale sera comptabilisée à l'actif du bilan et amortie selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans maximum.
5. Autorise formellement la municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout du montant de 88'000.-TTC, aux meilleures conditions du moment.

René Meillard rapporteur